

**DOMINIQUE NEUMAN**  
AVOCAT  
1535, RUE SHERBROOKE OUEST  
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK  
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7  
TÉL. 514 849 4007  
TÉLÉCOPIE 514 849 2195  
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 24 juillet 2014

M<sup>e</sup> Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie  
Régie de l'énergie  
800 Place Victoria  
Bureau 255  
Montréal (Qué.)  
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3879-2014.  
Cause tarifaire 2014-2015 de Gaz Métro. Phase 2 (Plan d'approvisionnement et programmes).  
**Budgets et sujets en Phase 2 de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et de Stratégies Énergétiques (S.É.).**

---

Chère Consœur,

Il nous fait plaisir de déposer sous pli le budget en Phase 2 de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) au présent dossier.

L'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et Stratégies Énergétiques (S.É.) envisagent notamment d'aborder les aspects suivants en phase 2 :

□ **Le budget 2014-2015 du Plan global en efficacité énergétique (PGEÉ) en lien avec la hausse des coûts évités**

Nous passerons en revue les différents programmes du PGEÉ et soumettront des recommandations particulières à chacun, dans le but d'améliorer leurs caractéristiques, de réduire leurs obstacles et de valider les hypothèses sur lesquelles ils se fondent, le tout dans le but global d'améliorer la performance en efficacité énergétique du PGEÉ (B-0053 et B-0054, Gaz Métro 9, Documents 1 et 2).

Nous constatons de façon particulière cette année la hausse des coûts évités du gaz naturel, particulièrement pour la chauffe (B-0055, Gaz Métro 9, Document 3), ce qui est de nature à accroître l'effort de Gaz Métro en efficacité énergétique ainsi que sa rentabilité. Nous nous assurerons que l'accroissement des efforts de Gaz Métro en efficacité énergétique (notamment par programme) est suffisant compte tenu du niveau de la hausse constatée et prévue des coûts évités. Nous nous assurerons que les coûts évités varient de manière suffisante et adéquate afin de tenir compte de la saturation de certains tronçons du réseau et donc des enjeux d'approvisionnement qu'ils posent.

□ **La co-existence du SPEDE, du PGEÉ et du CASEP**

Nous avons appris qu'il est possible qu'un ou plusieurs intervenants représentant des consommateurs viennent remettre en question l'opportunité pour Gaz Métro de maintenir son PGEÉ et son CASEP, vu le déploiement du SPEDE qui sera intensifié à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015. Dans l'éventualité où cela deviendrait un enjeu du présent dossier, SÉ-AQLPA désirent souligner qu'elles soumettront au Tribunal des représentations intenses en faveur de la coexistence de ces divers programmes. Le SPEDE est un complément économique à un bouquet de mesures (incluant le PGEÉ et le CASEP) qui, ensemble, contribuent à l'objectif sociétal de réduction de la pollution atmosphérique. Le SPEDE n'a jamais été conçu dans le but de constituer un substitut à l'ensemble des autres mesures de réduction de la pollution atmosphérique.

Nous analyserons et soumettrons également des recommandations concernant le CASEP 2014-2015 (B-0056, Gaz Métro-9, Doc. 4).

□ **La prévision de la demande à moyen terme et le plan d'approvisionnement, incluant l'introduction éventuelle de nouveaux outils**

Au présent dossier, Gaz Métro, en suivi des dossiers antérieurs, propose une méthode d'établissement de la journée de pointe (B-0017, Gaz Métro-4, Doc. 2). Il s'agit là d'un sujet que SÉ-AQLPA, notamment par son spécialiste monsieur Jacques Fontaine, suivent depuis de nombreuses années. SÉ-AQLPA évalueront la proposition de Gaz Métro et soumettront des représentations à la Régie.

Dans cette perspective, SÉ-AQLPA évalueront le plan d'approvisionnement proposé par Gaz Métro (B-0050, Gaz Métro-7, Doc. 1), aux fins de déterminer à la fois d'une part s'il n'y a pas de sur-réservations de capacité ou autres sur-dépenses pouvant équivaloir à du gaspillage et, d'autre part, si Gaz Métro prend des précautions suffisantes pour couvrir sa demande dont sa pointe (car autrement des clients pourraient se tourner vers des formes d'énergie plus polluantes leur apparaissant plus fiables).

À cet égard, SÉ-AQLPA s'assureront de façon particulière qu'une réponse adéquate est fournie à la problématique des tronçons du réseau à taux élevé de saturation (B-0049, Gaz Métro-6, Doc. 3), toujours dans la perspective simultanée d'éviter les sur-dépenses et de maintenir la fiabilité.

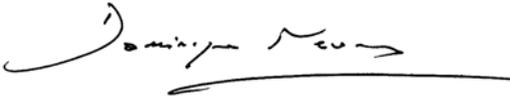
Elles évalueront également l'analyse préliminaire de faisabilité de Gaz Métro quant à l'accroissement de la capacité de vaporisation à l'usine LSR et à la création d'une nouvelle classe de service interruptible, que la Régie lui avait demandé d'étudier (B-0047, Gaz Métro-6, Doc. 1). Dans la mesure où des solutions à ces égards ne sont pas encore proposées par Gaz Métro mais pourraient l'être pendant la durée du plan, SÉ-AQLPA soumettront des recommandations quant à la manière dont le plan d'approvisionnement devrait tenir compte ou non de ces éventualités. SÉ-AQLPA soumettront notamment des recommandations au sujet de l'introduction éventuelle le 1<sup>er</sup> octobre 2015 d'un volet C à l'option interruptible selon la structure tarifaire actuelle. Nous sommes préoccupés du fait que les modifications à l'option interruptible pourraient amener un accroissement net de la consommation de mazout.

Nous nous assurerons que la méthodologie et la mise en application de l'outil de maintien de la fiabilité (B-0048, Gaz Métro-6, Doc. 2) et de l'incitatif à la performance sur les transactions financières visant l'optimisation des outils d'approvisionnement (B-0057, Gaz Métro-10, Doc. 1) ne comportent pas d'effets pervers

□ **Autres questions soulevant des enjeux environnementaux ou de développement durable.**

Éventuellement, nous traiterons de toute autre question soulevant des enjeux environnementaux ou de développement durable qui pourrait apparaître lors de la preuve ou de l'audience en la présente phase du présent dossier.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Dominique Neuman", with a long horizontal flourish underneath.

Dominique Neuman, LL.B.

Procureur de l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) et  
Stratégies Énergétiques (S.É.)

c.c. La demanderesse et les intervenants.